

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

| | | |
|--|--|---|
|  <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p> | <p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p> | <p>Délibération n° D20230906-08 Du 09 juin 2023 COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU AVENANT N°1 À LA CONVENTION</p> |
|--|--|---|

| | | | | | |
|-------------------------------------|----|---------|---|------------------------|------------|
| Nombre de membres | | | | Date de la convocation | 02.06.2023 |
| Afférents au conseil municipal | 15 | | | Date d'affichage | 02.06.2023 |
| En exercice | 15 | | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 10 | Pouvoir | 3 | | |

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (10)

Absents : GALLON M – BRIAND S – CHATAING P – PITAVY A – MOUTON J (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU AVENANT N°1 À LA CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° D20211110-08 du 11 octobre 2021, la commune s'était engagée dans l'expérimentation du Compte Financier Unique pour son budget communal.

Il propose aujourd'hui de faire entrer dans le périmètre de cette expérimentation le budget Chauffage Urbain et de modifier la convention liant la commune d'Usson à la DGFIP en conséquence.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** de faire entrer dans l'expérimentation CFU le budget annexe chauffage urbain et de modifier l'article 2 de la convention signée le 19 novembre 2021 en conséquence ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



| | |
|-------------------|---------------------------------------|
| Hervé BÉAL, Maire | Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance |
|-------------------|---------------------------------------|